PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LA CÔTE-DE-GASPÉ
MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-06-01

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-06 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro 2007-06 afin de l'adapter aux dispositions de l'article 176.4 du Code municipal qui ont été modifiés par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (L.Q. 2017, c. 13) (P.L. 122);*

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 9 octobre 2018;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 9 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, APRÈS DISCUSSION, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS

QUE le règlement numéro 2007-06-01 soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

QUE le règlement numéro 2007-06-01 soit adopté et qu'il soit ordonné que le règlement numéro 2007-06 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires soit modifié comme suit :

Article 1 Préambule
Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet
Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 2007-06.

Article 3 *L'article 7.2 de la Section 7 – Suivi et reddition de comptes budgétaires* est modifié pour se lire ainsi :

Tel que prescrit par l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier doit préparer et déposer deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité lors de la dernière séance ordinaire du Conseil tenue au moins 4 semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté.

Article 4 Le présent règlement est partie intégrante du règlement numéro 2007-06 qu'il modifie.

Article 5 Entrée en vigueur
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Grande-Vallée, ce 12e jour de novembre 2018

_____	_____
Noël Richard	Ghislaine Bouthillette
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière